

APPEL REGIONAL À CANDIDATURES Tableau de bord – pilotage des activités SSR

Contexte

Dans le cadre de la réforme du financement des établissements SSR (DMA-SSR), l'ARS Pays de la Loire a confié à la MAPES l'accompagnement des établissements de la région.

Au titre de ces missions, on trouve :

- la diffusion d'informations,
- la mise en œuvre de formations,
- la gestion des demandes ponctuelles spécifiques pour un établissement ou un groupe d'établissements.

Une enquête a été réalisée en 2018 et a servi de base à la définition des actions de la MAPES en région.

Il est ressorti de cette enquête qu'un tiers des établissements répondant ne disposaient pas d'outil de pilotage des activités SSR et que 44% d'entre eux souhaitaient un accompagnement en lien avec le pilotage.

La MAPES a donc décidé d'organiser un groupe de travail sur la thématique « tableau de bord pilotage SSR ».

Le CNEH a été retenu suite à un appel d'offres pour animer ce groupe.

Financement

Le dispositif régional d'accompagnement est intégralement financé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire via des crédits FMESPP.

La participation au groupe de travail ne donne lieu à aucune participation financière des établissements, à l'exception des éventuels frais de déplacement de ses personnels.

Éligibilité

Seuls les établissements de santé de la région Pays de la Loire (au sens géographique et non juridique) sont éligibles.

Cet appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des établissements santé ayant une activité SSR, quel que soit leur statut (public, privé non lucratif ou privé lucratif).

Procédure

Dépôt de candidature

L'établissement souhaitant participer au groupe de travail adresse un dossier de candidature à la MAPES.

La composition du dossier de candidature est décrite en Annexe N°1.

La MAPES se tient à votre entière disposition pour toute précision sur la constitution de ce dossier (activitemed@mapes-pdl.fr / charlotte.brugere@mapes-pdl.fr / 02 53 48 29 24).

Les dossiers de candidature sont adressés par voie électronique à :

activitemed@mapes-pdl.fr

Une confirmation de réception sera adressée à chaque établissement ayant déposé un dossier.

Procédure de sélection

La totalité des candidatures sera examinée et évaluée.

Des compléments d'information pourront être demandés aux établissements le cas échéant.

De manière à optimiser le fonctionnement du groupe de travail, il est envisagé de ne pas dépasser une douzaine de participants.

Calendrier prévisionnel

- Début juillet 2020 : lancement appel à candidatures régional
- Fin septembre 2020 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- Octobre 2020 : choix des candidatures
- Octobre /novembre 2020 : démarrage du travail de groupe

Modalités d'organisation

6 réunions de travail sont prévues sur cette thématique. La première et la dernière réunion seront, si la situation sanitaire le permet, en présentiel. Les autres réunions se feront soit sous forme de « classe virtuelle », soit sous forme d'une visio-conférence.

Modalités d'intervention

Les ateliers en présentiel seront animés par 2 consultants.

1er groupe de travail en présentiel

- Présentation du dispositif et validation des besoins en terme de suivi et de pilotage issus de l'enquête MAPES de 2018
- Formation « Comment élaborer un tableau de bord » : rappels de la définition des différents pilotages, des tableaux de bord et des indicateurs
- Démonstration des contenus et de l'utilisation de la base Diamant.
Une analyse des établissements participants aura été faite en amont et sera présentée en séance L'objectif est de faire valider par les participants leurs besoins sur des exemples concrets
- Planification de l'ensemble des réunions de travail

Groupes de travail à distance

- formalisation des besoins communs de pilotage,
- identification des indicateurs, de leurs objectifs, de leur interprétation, de leur construction

En amont de chaque session, le CNEH prépare la réunion, produit les éléments à sa charge et si besoin fait le point avec chaque participant contributeur pour réaliser une synthèse.

Animation de la session en visio-conférence ou en classe virtuelle si le nombre de participants le permet (10 à 12 participants maximum)

6ème groupe de travail en présentiel

Présentation et ajustement de la maquette « tableau de bord »

Suivi d'exécution

La MAPES participera, à tous les groupes de travail. L'objectif est aussi de pouvoir proposer le résultat des travaux aux établissements qui n'auraient pas pu participer.

La MAPES reviendra vers les établissements participants pour suivre la mise en œuvre et l'utilisation des indicateurs et tableaux de bord. Ceci sera fait par le biais d'un questionnaire en ligne ne demandant que quelques minutes. Il est envisagé de questionner les établissements à + 3 mois et +9 mois.

Il est aussi envisagé de proposer une réunion du groupe 1 an après la fin des travaux pour un retour d'expérience sur l'utilisation ou non des tableaux de bord de pilotage.

Annexe N°1 : Composition du dossier de candidature Tableau de bord – pilotage des activités SSR

Le dossier est à retourner au plus tard le 30 septembre 2020

1- Descriptif de l'établissement

Le candidat fournira une description succincte de son établissement faisant notamment apparaître :

- FINESS et raison sociale
- Taille de l'établissement
- Statut (public, ESPIC, privé lucratif)
- Activités autorisées (MCO et SSR, uniquement SSR, spécialisé ou non, de jour,...),
- Établissement faisant partie d'un réseau,...

2- Informations spécifiques à la candidature

Le candidat décrira ici son projet ainsi que ses attentes de l'accompagnement sollicité. Les informations suivantes devront apparaître dans le descriptif :

- Existence ou non de tableaux de bord de pilotage (**les outils / logiciels utilisés devront impérativement être précisés**). S'il en existe, un exemple devra être joint
- Si l'établissement a déjà des tableaux de bord, il précisera ce qu'il attend de ce groupe de travail (harmonisation avec d'autres établissements, amélioration, choix des indicateurs,...)
- Si l'établissement ne dispose pas de tableaux de bord SSR, il indiquera ses attentes et objectifs.

Le candidat fournira toutes les informations permettant à la MAPES d'apprécier sa candidature.

3- Contacts / équipe projet

Si la/les personnes souhaitant participer au groupe de travail sont déjà identifiées, merci d'indiquer leurs coordonnées. Les établissements peuvent proposer des binômes pour ce groupe de travail.

Si personne n'est identifié, indiquer le contact au sein de l'établissement.